

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 50 (2003)

Heft: 2

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



sieurs reprises dévastée par des tremblements de terre, déjà mentionnés dans la chronique du temps des Romains. J'ai pour ainsi dire grandi sous la menace permanente de ce phénomène naturel, bien que je n'aie vécu pour ma part que des séismes de faible intensité. C'est aussi une région qui abonde en biens culturels.

La prévention contre les séismes vise en premier lieu la protection des personnes. Dans le contexte des biens culturels, il s'agit de la protection d'objets. Dans de telles circonstances, les gens pensent-ils à protéger les biens cultu-

rels? Leur principal souci n'est-il pas de survivre?

Oui, c'est évident. Lors de telles catastrophes, j'ai vu des personnes perdre en l'espace de quelques secondes tous leurs biens, des objets de famille et des souvenirs auxquels elles attachaient une grande importance. Une fois le préjudice subi sur le plan personnel quelque peu surmonté, les victimes du séisme se rendaient alors compte de la perte de valeur sur le plan de la vie sociale et culturelle. La Piazza, où l'on avait l'habitude de se rencontrer pour bavarder, était méconnaissable et avait soudain perdu tout attrait. L'église était détruite. Le livre emprunté à la bibliothèque que l'on avait lu avec tant de plaisir avait disparu. Ce ne sont là que quelques exemples témoignant que la perte de biens culturels à la suite d'une catastrophe peut aussi toucher profondément une communauté.

Où réside donc la difficulté concernant la protection des biens culturels contre les séismes?

Le principal problème est qu'il est impossible de faire une évaluation précise du risque encouru. Il est en effet difficile de s'assurer contre tous les risques, le hasard jouant un rôle non négligeable dans ce genre d'événement dommageable. Dans ces zones vulnérables de la planète, il faut apprendre à vivre avec un «risque résiduel» permanent. Cela n'empêche pas d'accorder une attention accrue à la prévention.

En ce qui concerne les mesures de précaution à prendre, il s'agit, dans le domaine

technique comme dans celui de la recherche, de garantir une réelle réduction des dommages par des mesures de sauvegarde, d'entreposage, de stabilisation, etc. Lorsqu'un événement dommageable s'est produit, il faut stabiliser les objets et les restaurer pour qu'ils retrouvent autant que possible leur état d'origine. Dans le domaine de la prévention justement, la Suisse peut, compte tenu de son expérience, prodiguer de précieux conseils, entre autres pour la construction d'abris destinés aux biens culturels.

Vous vous trouviez récemment à nouveau dans une région d'Italie sinistrée par un tremblement de terre, plus précisément dans les Pouilles. Dans quelle mesure cet événement a-t-il confirmé ou modifié les thèses développées dans votre mémoire?

A vrai dire, cet événement n'a fait que confirmer les observations tirées de mes précédentes expériences. De ce point de vue, il n'y a pas eu de changement, mais au contraire mes thèses se sont trouvées corroborées par ce que j'appellerais «l'épreuve du feu». Lorsque l'on vit l'événement sur le terrain, les impressions sont naturellement encore plus vives et plus marquantes. Il s'est aussi avéré que, pour la population sinistrée, l'élément décisif n'est pas que le bien culturel détruit soit d'importance nationale ou locale. Bien plus importants sont l'identification culturelle et le souvenir affectif liés à cet objet. Dans ce contexte, je dois aussi mentionner que j'ai été très touché par la reconnaissance que nous ont témoignée les habitants pour notre aide.

Vous avez remis votre mémoire à l'Université de Sienne. Des personnes extérieures intéressées peuvent-elles avoir accès aux résultats de votre étude?

Les principales conclusions seront exposées en 2004 dans le rapport final destiné au Conseil fédéral. Il est également possible que le secteur PBC de l'OFPP, en collaboration avec des spécialistes d'archives, de bibliothèques ou de musées, publie les conclusions essentielles sous forme de directives à l'intention des milieux intéressés. Je suis quant à moi à la disposition du public pour répondre à toute question sur ce thème (adresse: Francesco Carmenati, MA restaurateur/conservateur, Seelmess 26, 8753 Mollis GL, téléphone 055 612 31 93). Il me semble qu'au vu de sa large expérience en matière de protection des biens culturels, la Suisse pourrait apporter là une importante contribution.

Merci, Monsieur Carmenati, pour ces informations. Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans vos projets à venir. □



La politesse des rois...

Plus jamais en retard avec cette montre-bracelet PCI de fabrication suisse. Élégante avec sa combinaison gris souris pour le boîtier, les chiffres et noir pour l'affichage, sans oublier le logo de la PCI. Elle est munie de la date et ne craint pas l'humidité. Son bracelet bleu marine est en cuir véritable.

Commandes:

Union suisse pour la protection civile,
case postale 8272, 3001 Berne,
tél. 031 381 65 81, fax 031 382 21 02